



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2025

Envoyé en préfecture le 11/10/2025
Reçu en préfecture le 11/10/2025
Publié le
ID : 053-215300724-20251009-2025_0910_086-DE

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Annabelle FOUQUET, Marie-Claude PIERRE et Coralie GERAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GERAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Stéphane MANCEAU.

Absents excusés : Denis MARCHAND donnant pouvoir de vote à Aurore BIBRON, Benjamin JENNESSON donnant pouvoir de vote Mickaël DELAHAYE.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

N° délibération : 2025-09.10-086

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 12
Quorum : 8
Date convocation : 04/10/2025

Objet : BUDGET COMMUNE 2025 – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le maire informe le conseil municipal des modifications budgétaires à apporter au budget principal pour une insuffisance de crédits aux comptes de dépréciation pour compte de charge (2810.72 € à provisionner sur l'exercice 2025) prévu 898.61 et au compte « formation des élus » prévoir 2 % de la masse salariale des indemnités élus donc 1200 €, prévu 700 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
65315	Formation élus	500,00 €	
65313	Cotisation retraite élus	500,00 €	
6817	Dotations aux provisions et dépréciations cpte t	2 000,00 €	
741121	Dotation de solidarité rurale		2 000,00
DM N° 1		2 000,00 €	2 000,00 €
Pour mémoire BP 2025 Fonctionnement		1 480 565,20 €	1 480 565,20 €
pour mémoire DM N° 1		2 000,00 €	2 000,00 €
TOTAL section fonctionnement après DM N°1		1 482 565,20 €	1 482 565,20 €
SECTION INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
DM N° 2		0,00 €	0,00 €
Pour mémoire BP 2025 Investissement		2 141 403,81 €	2 141 403,81 €

Le conseil municipal valide, à l'unanimité et à main levée, valide les modifications apportées au budget principal 2025.

Le secrétaire,
Aline LEBRETON



Le Maire,
Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye
Date de signature : 11/10/2025
Qualité : Maire de Commer



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2025

Envoyé en préfecture le 11/10/2025

Reçu en préfecture le 11/10/2025

Publié le

ID : 053-215300724-20251009-2025_0910_087-DE

SLOW

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Annabelle FOUQUET, Marie-Claude PIERRE et Coralie GERAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GERAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Stéphane MANCEAU.

Absents excusés : Denis MARCHAND donnant pouvoir de vote à Aurore BIBRON, Benjamin JENNESSON donnant pouvoir de vote Mickaël DELAHAYE.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 12
Quorum : 8
Date convocation : 04/10/2025

N° délibération : 2025-09.10-087

Objet : Finances – Pacte financier fiscal et solidaire (2021-2026) – Fonds de concours « classique » attribué à la Commune de Commer par Mayenne Communauté

VU l'adoption du second pacte financier, fiscal et solidaire adopté par le conseil communautaire le 2 juin 2022 et par tous les conseils municipaux pour le mandat 2021-2026,

VU le levier péréquation et solidarité prévoyant notamment l'attribution de fonds de concours « classiques » à toutes les Communes membres de Mayenne Communauté,

VU l'enveloppe de fonds de concours « classique » fixée à 3 000 000 € pour la durée du mandat et répartie entre les 33 Communes selon la population INSEE,

Considérant les travaux réalisés par la Commune pour la construction d'une salle polyvalente, il est proposé aux membres de solliciter auprès de Mayenne Communauté le fonds de concours « classique » d'un montant de 96 968 €,

Considérant que le montant du fonds de concours ne doit pas excéder la part de financement propre, hors subventions, assurée par le bénéficiaire du fonds de concours selon l'article L5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir délibéré à main levée, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Accepte un fonds de concours de 96 968 € de la part de Mayenne Communauté au titre des travaux réalisés cités ci-dessus, dans le cadre du pacte financier, fiscal et solidaire.**
- **Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention régissant les modalités de versement du fonds de concours avec Mayenne Communauté.**

Le secrétaire,
Aline LEBRETON



Le Maire,
Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye
Date de signature : 11/10/2025
Qualité : Maire de Commer



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2025

Envoyé en préfecture le 11/10/2025
Reçu en préfecture le 11/10/2025
Publié le
ID : 053-215300724-20251009-2025_0910_088-DE

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Annabelle FOUQUET, Marie-Claude PIERRE et Coralie GERAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GERAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Stéphane MANCEAU.

Absents excusés : Denis MARCHAND donnant pouvoir de vote à Aurore BIBRON, Benjamin JENNESSON donnant pouvoir de vote Mickaël DELAHAYE.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 12
Quorum : 8
Date convocation : 04/10/2025

N° délibération : 2025-09.10-088

Objet : Finances – Pacte financier fiscal et solidaire (2021-2026) – Fonds de concours « thématique » de Mayenne Communauté attribué à la commune de Commer

VU l'adoption du second pacte financier, fiscal et solidaire adopté par le conseil communautaire le 2 juin 2022 et par tous les conseils municipaux pour le mandat 2021-2026,

VU le levier péréquation et solidarité prévoyant notamment l'attribution de fonds de concours « thématiques » à toutes les Communes membres de Mayenne Communauté,

Au titre de ce fonds de concours, la commune de Commer a présenté un dossier de financement pour ses travaux de construction de la salle polyvalente pour un coût total 1 261 392€ HT.

Par notification de Mayenne Communauté en date du 2 Octobre 2023, elle a obtenu une décision favorable à hauteur de 50 000 €.

Il convient désormais d'autoriser l'attribution de ce fonds de concours au moyen d'une délibération et de la signature d'une convention de financement avec Mayenne Communauté précisant que le montant du fonds de concours ne doit pas excéder la part de financement propre, hors subventions, assurée par le bénéficiaire du fonds de concours selon l'article L5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir délibéré à main levée, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Accepte un fonds de concours de 50 000 € de la part de Mayenne Communauté au titre de la construction de la salle polyvalente, dans le cadre du pacte financier, fiscal et solidaire.**
- **Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention régissant les modalités de versement du fonds de concours entre Mayenne Communauté et la Commune de Commer.**

Le secrétaire,
Aline LEBRETON

Le Maire,
Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye
Date de signature : 11/10/2025
Qualité : Maire de Commer



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2025

Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 14/10/2025

Publié le

ID : 053-215300724-20251009-2025_0910_089-DE

SLOW

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Annabelle FOUQUET, Marie-Claude PIERRE et Coralie GERAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GERAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Stéphane MANCEAU.

Absents excusés : Denis MARCHAND donnant pouvoir de vote à Aurore BIBRON, Benjamin JENNESSON donnant pouvoir de vote Mickaël DELAHAYE.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 12
Quorum : 8
Date convocation : 04/10/2025

N° délibération : 2025-09.10-089

Objet : Demande de subvention départementale au titre des contrats de territoire-dotation communale – construction d'une salle polyvalente bas Carbone

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par le Département des « contrats de territoire » sur la période 2023-2028. Une enveloppe de 12 millions d'euros est prévue pour toutes les communes de la Mayenne ; elle est calculée sur la base de 5€ par habitant (population DGF la plus avantageuse entre 2015 et 2021) avec maintien au minimum de la dotation antérieure. L'enveloppe sera bonifiée d'1€/habitant si la commune présente au moins un dossier bas carbone. Enfin la dotation est répartie à 50% sur les périodes 2023-2025 et 2026-2028.

La dotation pour la commune est de 38 670€ au minimum et 46 404€ au maximum (si dossier bas carbone) ; pour la période 2023-2025 elle est mobilisable à hauteur de 50%. Elle est librement affectée aux projets d'investissements communaux. Au titre des contrats de territoire le Département interviendra au taux maximum de 50 % HT (possibilité de cumuler plusieurs aides dans la limite de 80%, y compris 2 aides départementales). Sur la durée du contrat les communes peuvent présenter 4 projets (2 sur chaque période).

Au regard de ces éléments, je vous propose d'étudier l'affectation de notre dotation au projet suivant :

1 - Description détaillée du projet : Construction d'une salle polyvalente bas carbone

2 – Calendrier prévisionnel du projet : travaux débutés le 13/06/2024 et achevés 17/07/2025



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2025

Envoyé en préfecture le 14/10/2025 Reçu en préfecture le 14/10/2025 Publié le ID : 053-215300724-20251009-2025_0910_089-DE	
---	--

3 – Moyens déployés pour justifier du caractère bas carbone du projet (tableau à renseigner si la délibération concerne un projet bas carbone) :

Objectifs environnementaux et climatiques ↓	Moyens mis en œuvre dans le projet pour répondre à un ou plusieurs des objectifs listés
Atténuation du changement climatique et transition énergétique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Installation et implantation du bâtiment <i>Bâtiment implanté de façon à mutualiser son environnement avec le bâtiment communal présent sur la parcelle</i> <i>Raccordement sur les réseaux déjà existants afin d'éviter la création de nouveaux.</i> <i>Orientation du bâtiment avec les pièces principales et la façade vitrées exposées plein sud afin d'optimiser les apports solaires</i> ▪ Installation de panneaux photovoltaïque sur la toiture sur une surface de 250 m²
Adaptation au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Isolation du bâtiment <i>Utilisation de matériaux biosourcés pour la partie isolation. Les matériaux utilisés (isolant paille, ouate de cellulose et fibre de bois) présentent de meilleures caractéristiques d'impact Carbone que les isolants classiques. Isolant paille utilisé dans les murs à ossature bois a une empreinte Carbone de - 9kgCO₂/m², isolant ouate de cellulose utilisé dans les caissons sous toiture a une empreinte Carbone de -2.79 KgCO₂/m² et isolant fibre de bois utilisé en doublage a une empreinte Carbone de +0.9kgCO₂/m²</i>
Réduction des déchets et économie circulaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place d'une pompe à chaleur air/air relié à un système type VRV. Les locaux annexes sont chauffés par panneaux rayonnants électriques associés à des thermostats d'ambiances permettant une régulation pièce par pièce pour limiter les consommations en fonction de l'occupation. ▪ Installation d'un système de ventilation à l'aide d'une VMC simple flux
Gestion de la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Récupération des eaux de pluie <i>Mise en place de noues et fossés d'infiltration ainsi que l'intégration de bassins d'infiltrations sous-voirie composé d'un filtre anti-pollution afin de favoriser la récupération des eaux de pluie</i>
Lutte contre les pollutions	
Protection de la biodiversité	



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2025

Envoyé en préfecture le 14/10/2025
Reçu en préfecture le 14/10/2025
Publié le
ID : 053-215300724-20251009-2025_0910_089-DE

4 – Estimation détaillée du projet :

(Exemple à adapter en fonction du/des projet(s))

DEPENSES (€ HT)	Total HT
Maîtrise d'œuvres	111 190,41
Etude complémentaires et frais annexes	41 482,43
Acquisitions	140 240,00
Lot 1 VRD	127 223,10
Lot 2 Gros œuvres	120 497,60
Lot 3 Charpente et mur bois	169 800,00
Lot 4 Couverture et bardage	92 295,03
Lot 5 Menuiseries extérieures	72 940,00
Lot 6 Doublages cloisons	63 570,00
Lot 7 Menuiseries intérieures	66 175,65
Lot 8 Revêtements de sols	29 999,16
Lot 9 Peinture	14 140,73
Lot 10 Chauffage ventilation plomberie	70 758,89
Lot 11 Courants forts et faibles	63 280,82
Installation de panneaux photovoltaïque	66 339,56
Aménagements parking	65 000,00
Enedis	19 357,80
Equipement cuisine	16 035,28
Total des dépenses	1 350 326,46

TOTAL HT 1 350 326,46 €
TVA (20 %) 270 065,30 €
TOTAL TTC 1 620 391,76 €

5 – Plan de financement prévisionnel :

RECETTES (€ HT)	Total HT
DETR	240 000,00
DSIL	60 000,00
Conseil Régional	75 000,00
Conseil Départemental AMI Bas Carbone	50 000,00
Conseil Départemental plan de relance	23 018,00
Conseil Départemental Contrat de Territoire	23 202,00
EPCI – Fond de concours Thématique	50 000,00
EPCI- Fond de concours Classique	96 968,00
Fonds propres de la commune	132 138,46
Emprunt	600 000,00
TOTAL	1 350 326,46



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2025

Envoyé en préfecture le 14/10/2025
Reçu en préfecture le 14/10/2025
Publié le
ID : 053-215300724-20251009-2025_0910_089-DE

Le projet proposé étant cohérent avec les schémas départementaux, je vous propose de le retenir dans le cadre de notre dotation « contrat de territoire – dotation communale ».

Après en avoir délibéré à main levée et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve le projet
- Approuve le plan de financement présenté ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre des contrats de territoire – dotation communale, d'un montant de 23 202€,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

Le secrétaire,
Aline LEBRETON

Le Maire,
Mickaël DELAHAYE




Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye
Date de signature : 14/10/2025
Qualité : Maire de Commer



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2025

Envoyé en préfecture le 31/10/2025
Reçu en préfecture le 03/11/2025
Publié le 
ID : 053-215300724-20251009-2025_0910_090-DE

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Annabelle FOUQUET, Marie-Claude PIERRE et Coralie GERAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GERAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Stéphane MANCEAU.

Absents excusés : Denis MARCHAND donnant pouvoir de vote à Aurore BIBRON, Benjamin JENNESSON donnant pouvoir de vote Mickaël DELAHAYE.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 12
Quorum : 8
Date convocation : 04/10/2025

N° délibération : 2025-09.10-090

Objet : Remboursement des frais d'électricité auprès des entreprises intervenantes lors de la construction de la salle polyvalente

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Laval Mayenne Aménagement suggère à la municipalité de procéder à la refacturation des frais d'électricité aux entreprises étant intervenues sur le chantier de construction de la salle polyvalente suivant la répartition proposée :

	HT	TTC	
montant travaux	887 571,85 €	1 065 086,22 €	
Facture EDF		1 145,52 €	à rembourser à la commune

taux de prorata 0,108%

ENTREPRISES	MONTANT DES MARCHES HT	MONTANT MARCHES TTC	Pourcentage du montant total	Ce que doit payer l'entreprise
DURET SABIN	122 085,60 €	148 502,72 €	14%	157,566 €
STPO	120 497,60 €	144 587,12 €	14%	155,517 €
CHABRUN	167 700,00 €	201 240,00 €	19%	216,437 €
CHABRUN	94 500,00 €	113 400,00 €	11%	121,964 €
BRAULT ET NOVALU	73 678,00 €	88 413,60 €	8%	95,090 €
JARRY	63 570,00 €	76 284,00 €	7%	82,045 €
HEUDE BATIMENT	68 106,05 €	81 727,26 €	8%	87,899 €
BIENVENU	29 999,16 €	35 998,99 €	3%	38,718 €
FRETIGNE	14 140,73 €	16 968,88 €	2%	18,250 €
DESSAIGNE SCF	70 758,89 €	84 910,67 €	8%	91,323 €
SMEC	62 535,82 €	75 042,96 €	7%	80,710 €
TOTAL				1 145,520 €

Il est précisé que la société DURET SABIN, étant une entreprise défailante, ne sera pas refacturée du montant lui incombant.



TEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2025

Envoyé en préfecture le 31/10/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le

ID : 053-215300724-20251009-2025_0910_090-DE



Après en avoir délibéré à main levée et à l'unanimité, le Conseil municipal valide la refacturation des frais d'électricité incombant à chaque entreprise étant intervenue sur le chantier de la construction de la salle polyvalente de Commer comme proposé dans le tableau ci-dessus.

Le secrétaire,
Aline LEBRETON

Le Maire,
Mickaël DELAHAYE



Signé électroniquement par : Mickaël
Delahaye
Date de signature : 31/10/2025
Qualité : Maire de Commer



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2025

Envoyé en préfecture le 31/10/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le

ID : 053-215300724-20251009-2025_0910_091-DE

SLO

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Annabelle FOUQUET, Marie-Claude PIERRE et Coralie GERAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GERAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Stéphane MANCEAU.

Absents excusés : Denis MARCHAND donnant pouvoir de vote à Aurore BIBRON, Benjamin JENNESSON donnant pouvoir de vote à Mickaël DELAHAYE.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

N° délibération : 2025-09.10-091

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 12
Quorum : 8
Date convocation : 04/10/2025

Objet : Implantation d'une boîte Médicale sur le territoire de la commune de Commer

Après avoir rappelé que la santé est une mission d'Etat, Monsieur le Maire, souligne la pénurie de médecins généralistes, dont la moitié a plus de 60 ans, ce qui rend l'accès aux soins de plus en plus difficile.

L'émergence du cabinet médical autonome breveté, équipé d'une borne de télé-médecine avec des dispositifs connectés est une solution intéressante pour répondre au besoin. Conçue pour répondre aux besoins de consultation immédiate ou quasi immédiate et dotée de matériel médical (tensiomètre, otoscope, thermomètre...), cette « Box Médicale » est reliée à un réseau de médecins généralistes pour les consultations médicales classiques avec une possibilité selon l'opérateur de rendez-vous avec des spécialistes.

La commune de Commer, pour ce projet, a été proposée afin d'être candidate pour la mise à disposition d'une « boîte médicale » dans le cadre du programme d'innovation France 2030.

Pour la réalisation de ce programme, la commune de Commer s'engagera à mettre à disposition un lieu d'implantation, d'effectuer les travaux de nivellement avec dalle intégrant l'accès PMR et une arrivée électrique pour la pose de la « Box Médicale ». La commune s'engagera également à prendre en charge le transport (au prix forfaitaire de 1 000 euros H.T), les consommations électriques, internet et un ménage quotidien en semaine pendant 4 ans. Le lieu d'implantation étant fixé sur le parking de l'école Rue des Tisserands.

Par la suite une convention d'utilisation sera proposée aux communes voisines pour alléger les frais de fonctionnement.

Après en avoir délibéré à main levée, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Valide l'implantation d'une « boîte médicale » sur le territoire communal
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce projet.

Le secrétaire,
Aline LEBRETON

Le Maire,
Mickaël DELAHAYE



Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye
Date de signature : 31/10/2025
Qualité : Maire de Commer



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2025

Envoyé en préfecture le 31/10/2025
Reçu en préfecture le 03/11/2025
Publié le
ID : 053-215300724-20251009-2025_0910_092-DE

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Annabelle FOUQUET, Marie-Claude PIERRE et Coralie GERAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GERAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Stéphane MANCEAU.

Absents excusés : Denis MARCHAND donnant pouvoir de vote à Aurore BIBRON, Benjamin JENNESSON donnant pouvoir de vote à Mickaël DELAHAYE.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

N° délibération : 2025-09.10-092

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 12
Quorum : 8
Date convocation : 04/10/2025

Objet : Droit de préemption urbain – 16 Lotissement de la Ceriselaie

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'ils doivent se prononcer sur un droit de préemption urbain pour un bien sis 16 Lotissement de la Ceriselaie.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité et à main levée, de ne pas faire valoir le droit de préemption urbain de la commune pour ce bien.

Le secrétaire,
Aline LEBRETON

Le Maire,
Mickaël DELAHAYE



Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye
Date de signature : 31/10/2025
Qualité : Maire de Commer



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2025

Envoyé en préfecture le 31/10/2025
Reçu en préfecture le 03/11/2025
Publié le
ID : 053-215300724-20251009-2025_0910_093-DE



L'an deux mil vingt-cinq, le neuf octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Annabelle FOUQUET, Marie-Claude PIERRE et Coralie GERAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GERAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Stéphane MANCEAU.

Absents excusés : Denis MARCHAND donnant pouvoir de vote à Aurore BIBRON, Benjamin JENNESSON donnant pouvoir de vote à Mickaël DELAHAYE.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

N° délibération : 2025-09.10-093

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 12
Quorum : 8
Date convocation : 04/10/2025

Objet : ALSH- vote tarifs de la sortie cinéma du 31/10/2025

Aurore BIBRON, adjointe au maire en charge du service jeunesse, informe les membres du conseil municipal qu'une sortie cinéma est programmée, pendant les vacances d'automne, le vendredi 31 octobre 2025 au Vox de Mayenne. La séance est ouverte pour les enfants de 3 à 11 ans avec un nombre de place limité à 30.

Pour cette sortie, il est proposé les tarifs suivants :

Proposition de Tarif	Commune	HC
Sortie Cinéma	TARIF COMMUNE	TARIF HORS COMMUNE
QF <700	1.00 €	3.00 €
QF 700 à 999	1.50 €	3.50 €
QF de 1000 à 1149	2.00 €	4.00 €
QF de 1150 à 1299	2.50 €	4.50 €
QF de 1300 à 1449	3.00 €	5.00 €
QF de 1450 à 1599	3.50 €	5.50 €
QF de 1600 à 1750	4.00 €	6.00 €
QF <1750	4.50 €	6.50 €

Après avoir délibéré à main levée, le conseil municipal valide à l'unanimité les tarifs proposés pour la sortie cinéma programmée le 31 octobre 2025.

Le secrétaire,
Aline LEBRETON



Le Maire,
Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye
Date de signature : 31/10/2025
Qualité : Maire de Commer



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2025

Envoyé en préfecture le 31/10/2025
Reçu en préfecture le 03/11/2025
Publié le
ID : 053-215300724-20251009-2025_0910_094-DE

SLO

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Annabelle FOUQUET, Marie-Claude PIERRE et Coralie GERAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GERAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Stéphane MANCEAU.

Absents excusés : Denis MARCHAND donnant pouvoir de vote à Aurore BIBRON, Benjamin JENNESSON donnant pouvoir de vote à Mickaël DELAHAYE.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

N° délibération : 2025-09.10-094

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 12
Quorum : 8
Date convocation : 04/10/2025

Objet : Salle polyvalente – devis pour la modification des commandes d'éclairage de la cuisine

Mickaël DELAHAYE, le Maire, présente aux membres du conseil municipal un devis de la société SMEC pour la modification des commandes d'éclairage de la cuisine de la nouvelle salle polyvalente.

Pour la réalisation de cette prestation, le devis s'élève à 439,02€ H.T.

Après avoir délibéré à main levée, le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de la société SMEC pour un montant de 439,02 € H.T.

Le secrétaire,
Aline LEBRETON




Le Maire,
Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye
Date de signature : 31/10/2025
Qualité : Maire de Commer



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU **9 OCTOBRE 2025**

Envoyé en préfecture le 31/10/2025
Reçu en préfecture le 03/11/2025
Publié le 
ID : 053-215300724-20251009-2025_0910_095-DE

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Annabelle FOUQUET, Marie-Claude PIERRE et Coralie GERAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GERAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Stéphane MANCEAU.

Absents excusés : Denis MARCHAND donnant pouvoir de vote à Aurore BIBRON, Benjamin JENNESSON donnant pouvoir de vote à Mickaël DELAHAYE.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

N° délibération : 2025-09.10-095

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 12
Quorum : 8
Date convocation : 04/10/2025

Objet : Refacturation d'une table de la salle polyvalente au Comité des Fêtes de Commer

Mickaël DELAHAYE, le Maire, informe les conseillers municipaux que le Comité des Fêtes de Commer a malencontreusement détérioré une table de la salle polyvalente lors de la fête communale en septembre dernier.

L'association souhaite dédommager la municipalité pour cette détérioration.

Il est proposé de faire supporter le coût d'une table d'un montant de 67 € TTC à l'association du Comité des Fêtes de Commer.

Après avoir délibéré à main levée, le conseil municipal valide à l'unanimité la refacturation de la table au Comité des Fêtes pour un montant de 67€ TTC.

Le secrétaire,
Aline LEBRETON




Le Maire,
Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye
Date de signature : 31/10/2025
Qualité : Maire de Commer



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2025

Envoyé en préfecture le 31/10/2025
Reçu en préfecture le 03/11/2025
Publié le 
ID : 053-215300724-20251009-2025_0910_096-DE

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Annabelle FOUQUET, Marie-Claude PIERRE et Coralie GERAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GERAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Stéphane MANCEAU.

Absents excusés : Denis MARCHAND donnant pouvoir de vote à Aurore BIBRON, Benjamin JENNESSON donnant pouvoir de vote à Mickaël DELAHAYE.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

N° délibération : 2025-09.10-096

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 12
Quorum : 8
Date convocation : 04/10/2025

Objet : Salle polyvalente – vote du tarif horaire du ménage pour facturation au cas par cas

Dans le cadre de la location ou de la mise à disposition de la salle polyvalente, Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que des états des lieux sortants réalisés avec le locataire ont été litigieux et non conformes.

Le maire propose d'appliquer un tarif de 80€ de l'heure pour toutes prestations de ménage à réaliser à la suite d'un état des lieux de sortie non conforme et auquel le locataire n'aura pas remédié.

Après avoir délibéré à main levée, le conseil municipal valide à l'unanimité l'application d'un tarif de 80€ de l'heure pour toutes prestations de ménage à réaliser à la suite d'un état des lieux non conformes et auquel le locataire n'aura pas remédié, et, l'intégration de ce tarif dans le contrat de location.

Le secrétaire,
Aline LEBRETON




Le Maire,
Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye
Date de signature : 31/10/2025
Qualité : Maire de Commer



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2025

Envoyé en préfecture le 31/10/2025
Reçu en préfecture le 03/11/2025
Publié le 
ID : 053-215300724-20251009-2025_0910_097-DE

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Annabelle FOUQUET, Marie-Claude PIERRE et Coralie GERAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GERAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Stéphane MANCEAU.

Absents excusés : Denis MARCHAND donnant pouvoir de vote à Aurore BIBRON, Benjamin JENNESSON donnant pouvoir de vote à Mickaël DELAHAYE.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

N° délibération : 2025-09.10-097

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 12
Quorum : 8
Date convocation : 04/10/2025

Objet : RESTAURANT SCOLAIRE – vote d'un tarif supplémentaire pour tout enfant non-inscrit à la cantine sur le portail famille

Aurore BIBRON, adjointe au maire et déléguée au service jeunesse, informe le conseil municipal sur la problématique des retards récurrents d'inscription des enfants à la cantine scolaire via le portail famille.

Cela a des répercussions sur l'organisation du service et sur la gestion (commande) des denrées alimentaires.

Il est proposé d'appliquer un tarif supplémentaire de 2€ par repas au tarif repas scolaire existant pour tout enfant non-inscrit à la restauration scolaire via le portail famille.

Après avoir délibéré à main levée, le conseil municipal valide à l'unanimité l'application d'un tarif supplémentaire de 2€ par repas au tarif repas scolaire existant pour tout enfant non-inscrit à la restauration scolaire via le portail famille.

Le secrétaire,
Aline LEBRETON



Le Maire,
Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye
Date de signature : 31/10/2025
Qualité : Maire de Commer



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2025

Envoyé en préfecture le 31/10/2025
Reçu en préfecture le 03/11/2025
Publié le
ID : 053-215300724-20251009-2025_0910_098-DE

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Annabelle FOUQUET, Marie-Claude PIERRE et Coralie GERAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GERAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Stéphane MANCEAU.

Absents excusés : Denis MARCHAND donnant pouvoir de vote à Aurore BIBRON, Benjamin JENNESSON donnant pouvoir de vote à Mickaël DELAHAYE.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

N° délibération : 2025-09.10-098

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 12
Quorum : 8
Date convocation : 04/10/2025

Objet : Modification de la nomination de la Rue Jules Verne

Lors de la séance de conseil municipal du 9 septembre 2025, Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que le nom de la Rue Jules Verne porte à confusion avec la Place Jules Verne.

Cette confusion d'adressage a un impact sur les services postaux, sur les services de livraison mais également sur les services d'urgences (pompiers, SAMU, SMUR...).

Monsieur le Maire propose de porter une réflexion sur le changement de nomination de la Rue Jules Verne.

Après s'être concerté et avoir délibéré à main levée, le conseil municipal à l'unanimité décide de modifier le nom de la Rue Jules Verne afin d'éviter la confusion avec la Place Jules Verne et la nomme « Rue de l'École ».

Le secrétaire,
Aline LEBRETON



Le Maire,
Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye
Date de signature : 31/10/2025
Qualité : Maire de Commer



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2025

Envoyé en préfecture le 25/10/2025
Reçu en préfecture le 25/10/2025
Publié le
ID : 053-215300724-20251009-2025_0910_099-DE

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Annabelle FOUQUET, Marie-Claude PIERRE et Coralie GERAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GERAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Stéphane MANCEAU.

Absents excusés : Denis MARCHAND donnant pouvoir de vote à Aurore BIBRON, Benjamin JENNESSON donnant pouvoir de vote Mickaël DELAHAYE.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 12
Quorum : 8
Date convocation : 04/10/2025

N° délibération : 2025-09.10-099

Objet : projet de « Rénovation de 3 logements situés 2-4-6 rue des Tisserands » - Demande de subvention dans le cadre du Contrat de Territoire départemental Volet Habitat

A la suite de l'étude en cours de rénovation et création de 3 logements en centre bourg aux 2, 4 et 6 rue des tisserands, il est demandé de valider les plans proposés et présentés lors d'une précédente réunion de conseil afin de pouvoir solliciter des subventions au titre du contrat de territoire départemental volet habitat.

Le coût global du projet est estimé à 237 239,40€ TTC auquel s'ajoute 21 114,30€ TTC de maîtrise d'œuvre hors missions SPS, bureau de contrôle, étude géotechnique, étude thermique et assurance dommage ouvrage.

Le calendrier prévisionnel du projet pourrait s'établir entre un début de chantier au second semestre 2026 et une mise en service fin d'année 2027.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée :

- Revalide le projet de réaménagement de « centre bourg » pour la partie habitat estimée à 237 239,40€ TTC auquel s'ajoute 21 114,30€ TTC de maîtrise d'œuvre hors missions SPS, bureau de contrôle, étude géotechnique, étude thermique et assurance dommage ouvrage
- Et autorise le Maire à solliciter toutes subventions relatives à ce projet et notamment le contrat de territoire départemental volet habitat. Le calendrier prévisionnel du projet s'établir entre un début au second semestre 2026 et une mise en service fin d'année 2027.

Le secrétaire,
Aline LEBRETON

Le Maire,
Mickaël DELAHAYE



Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye
Date de signature : 25/10/2025
Qualité : Maire de Commer